

L'assemblée générale du Syndicat d'Initiative

La saison prochaine le S.I. prendra en charge la gestion de la plage



Voici quelques-uns des membres du S.I., qui ont assisté à la réunion de lundi, au Casino des Sablettes. (Photo F. CHABERT).

Le Syndicat d'Initiative a tenu lundi dans la salle du Casino des Sablettes son assemblée annuelle de fin de saison estivale. Une assistance assez nombreuse composée surtout de commerçants des Sablettes avait répondu à l'appel du Syndicat.

On notait à la table de la présidence où avait pris place le bureau du Syndicat formé de MM. Verusht, Carayon, Chenot, Gay, Tilly, la présence de M. T. Merle, maire - conseiller général ; M. Passaglia, adjoint, président du comité des fêtes ; M. Dutto, conseiller municipal, adjoint délégué au tourisme. Parmi l'assistance on notait encore la présence de M. Pratali, adjoint, les directeurs du Casino, Saglier et Massimi, M. Pascal du Club Nautique de La Seyne, M. Colin, directeur des cars Etoile, etc...

M. Verusht, président du Syndicat, présenta le rapport d'activité pour la saison écoulée, dont nous avons récemment donné l'essentiel dans nos colonnes en publiant la lettre du Syndicat.

Ce bilan est des plus positifs si l'on tient compte que c'est la première année que le Syndicat déploie une activité digne de notre ville.

M. Verusht soulignera d'ailleurs que cet effort a été encouragé et récompensé par la municipalité.

Dès à présent les dispositions sont prises pour assurer un bilan encore meilleur pour l'année 1960.

Les régates des fêtes de la mer, organisées pour la première fois cette année seront désormais inscrites sur le programme de la fédération par les soins du Club Nautique.

Des travaux de bitumage seront effectués avec le concours des Ponts et Chaussées de la Mairie.

L'on s'est étonné de ne pas voir se construire le kiosque devant servir de siège au Syndicat d'Initiative. Certaines difficultés techniques ayant surgi cette question est en instance.

La question du classement

La grosse question pour le Syndicat d'Initiative reste toujours la question du classement de notre commune en station touristique et climatique.

M. Verusht indiqua que cette question était en instance d'examen par la commission départementale et que déjà la commission départementale d'hygiène a donné son avis favorable.

Donc, un pas important a été accompli dans la voie du classement qui ne saurait tarder d'être

accordé puisque apparemment rien ne s'y oppose.

L'assainissement exigé par la commission d'hygiène étant une chose réalisée par la municipalité depuis 1954, comme le fera d'ailleurs remarquer M. Toussein Merle.

Après que M. Chenot eût donné la situation de la trésorerie dont l'état s'avère satisfaisant, M. Verusht tint à souligner que l'aide de la municipalité, en prenant en charge le secrétariat du Syndicat et en donnant une subvention de 300.000 francs s'élève au moins à un million, « ce qui, dit-il, est très bien ».

Le Syndicat d'Initiative prendra en charge la gestion de la plage

M. Verusht confirma au cours de cette assemblée l'intention du Syndicat de prendre en charge la gestion de la plage. Certaines installations, en effet, manquaient d'esthétique et la plage n'était entretenue qu'en partie.

Le Syndicat assurera la propreté des plages de Mar-Vivo, Saint-Elme, Fabrègas et prévoit la construction de deux bâtiments où seront installés le Syndicat d'Initiative, les secouristes, un poste de police et diverses installations pour les baigneurs.

D'autres travaux encore sont envisagés tels que la construction d'un mur de soutènement, la plantation de palmiers le long de l'isthme, la construction de terrains de tennis près du golf miniature, etc...

Un dépliant en couleurs contenant l'historique de la ville de La Seyne, des photos en couleurs et divers renseignements sera édité.

En vue de mettre au point le plan des travaux à effectuer une réunion aura lieu le 8 octobre réunissant les représentants de la Mairie, des Ponts et Chaussées et du Syndicat d'Initiative.

L'intervention de M. T. Merle

M. T. Merle intervenant dans la discussion indiqua tout d'abord que le rôle de la municipalité était surtout d'écouter et non de s'immiscer dans la vie du S.I. Rappelant que la clôture des opérations de remembrement n'avait pas encore été prononcée

par le syndicat du remembrement cela empêche la réalisation de bons nombre de travaux et si cette question n'est pas réglée au début de 1960 il sera impossible de faire des travaux sérieux pour la saison 1960.

Sur le classement en station M. T. Merle indiqua que deux étapes importantes avaient été franchies notamment l'avis favorable de la commission d'hygiène.

L'assainissement a été réalisé — dit-il — depuis 1954 mais quelques propriétaires ne se sont pas encore branchés et la loi n'autorise pas de les obliger jusqu'en 1961. De plus les rues formant impasses sont propriétés privées et il appartient aux propriétaires de faire les travaux d'installations de canalisations car la loi interdit la réalisation de ces travaux par la commune. M. T. Merle a eu raison de rappeler ces difficultés que bien des gens ignorent et que des adversaires mal intentionnés utilisent pour tenter de discréditer la municipalité.

En conclusion M. T. Merle souligna qu'il fallait se réjouir des bons rapports existants entre la municipalité et le syndicat d'initiative.

Au sujet du remembrement M. Verusht indiqua qu'on lui avait promis que les opérations du remembrement seraient terminées en fin septembre 1959. Le syndicat d'initiative interviendra de nouveau à ce sujet.

Avant de lever la séance M. Verusht invita à nouveau à l'adhésion et s'adressa particulièrement à ceux qui vivent du tourisme et qui malheureusement ignorent le syndicat d'initiative.

Contre la rentrée des classes le 15 septembre

Au cours de cette séance l'assemblée a voté une motion s'élevant contre la rentrée des classes le 15 septembre qui s'avère néfaste pour l'hôtellerie.

—x—
Salle des Fêtes
SAMEDI 3 OCTOBRE
GRAND BAL
avec l'orchestre
Raoul PERIN